

Adresse de la société populaire de Mussy-sur-Seine (Aube) qui fait part des divers dons civiques provenant des dépouilles des églises et autres offrandes, lors de la séance du 22 floréal an II (11 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mussy-sur-Seine (Aube) qui fait part des divers dons civiques provenant des dépouilles des églises et autres offrandes, lors de la séance du 22 floréal an II (11 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26572_t1_0235_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

16

La Société populaire de Mussy-sur-Seine (1) annonce à la Convention nationale qu'à différentes époques elle a déposé sur l'autel de la patrie 82 marcs, tant d'or que d'argent, 11 000 livres de métal de cloches, 1 200 livres de cuivre, 8 livres d'étain, 3 700 livres de fer, des ornemens et du linge, le tout provenant de sa ci-devant église.

Elle a en outre fait offrande, le 23 nivôse, pour les défenseurs de la patrie, de 110 chemises, 12 paires de bas, une culotte, 10 paires de souliers, une paire de boucles d'argent, 2 porte-cols, 6 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mussy-sur-Seine, 12 flor. II] (3).

« Représentans du peuple,

Heureuse et immortelle époque où vous venez encore de découvrir l'horrible conspiration qui se tramait contre la République. Vous avez foudroyé les nouveaux conspirateurs, quelle que soit notre indignation contre eux, elle ne peut égaler leur scélératesse.

Vous, Citoyens représentans, dépositaires de nos pouvoirs, vous qui composez cette auguste assemblée, le sanctuaire des vertus, vous seriez devenus le jouet des tyrans et de leurs complots.

La souveraineté d'un peuple admirable dans ses procédés, la liberté, l'égalité allaient sans vous, cesser d'exister; on voulait, contre toute attente, vous substituer un roi, un tyran, un despote affreux!

Mais, grâce infinies soient rendues à votre sagesse, à vos mesures pénétrantes et vigoureuses, à votre surveillance et à vos glorieux succès. Vous avez démasqué les traîtres, vous avez dissipé, comme une vaine fumée, leurs projets exécrables, vous avez fait tomber sur leurs têtes conspiratrices le glaive de la loi.

Vouons donc avec vous, Législateurs infatigables, à l'horreur des générations présentes et futures, tous ceux qui prétendraient introduire aucun système liberticide; continuez en restant ferme à votre poste, de braver avec la même intrépidité et le même sang-froid le glaive du royalisme et les poignards du fanatisme.

Unité, indivisibilité de la République, confiance entière en vous, Citoyens législateurs, haine implacable aux tyrans, fidèle obéissance à vos décrets, et plus spécialement encore, s'il était possible, à ceux que vous avez rendus tout récemment pour affermir d'une manière sage et révolutionnaire notre gouvernement républicain. Tels sont les principes invariables de la Société populaire de Mussy-sur-Seine. »

MENNIÈRE (présid.), MIÉVAN (secrét.).

P.S. Nous vous annonçons que notre commune a déposé sur l'autel de la patrie, à diffé-

rentes époques 22 marcs tant en or qu'en argent; 11 milliers de métal de cloche, 1200 livres de cuivre, 8 livres d'étain, 3700 livres de fer, et en outre tous les ornemens et linge. Le tout provenant de notre ci-devant église, et qu'elle a en outre, fait, le 23^e nivôse dernier, une offrande pour les défenseurs de la patrie, de 110 chemises, 12 paires de bas, 1 culotte, 10 paires de souliers, 1 paire de boucles d'argent, 2 portes cols et 6 livres en numéraire.

17

Il n'y a que des malveillans, des ennemis du bien public, écrit la Société populaire de Barran (1), district d'Auch, qui puissent improuver la conduite du représentant du peuple Dartigoyte; il n'y a que des conspirateurs qui puissent le dénoncer. Si le département du Gers est à la hauteur des circonstances, c'est au brave Dartigoyte qu'on en est redevable.

Insertion au bulletin et renvoi au Comité de salut public (2).

18

Les citoyens de la commune de l'Isle-de-la-Liberté (3), ci-devant d'Oleron, félicitent la Convention nationale sur l'anéantissement de la dernière conspiration, et lui font passer la liste de leurs dons patriotiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Isle-de-la-Liberté, 20 germ. II] (5).

« Législateurs,

Et nous aussi nous avons la satisfaction d'avoir contribué en quelque chose au soulagement de nos bons amis qui font mordre la poussière aux brigands et à leurs vils suppôts. Qu'ils tremblent les monstres qui ont osé attaquer notre sainte liberté, ils connaîtront quelle différence il y a entre des hommes libres et des esclaves. Les républicains ne connaissent qu'un serment, celui qu'ils ont tous fait, de vivre libre ou de mourir, et ils le tiendront. Courage, Législateurs, vous avez sauvé la patrie encore une fois, vous avez déjoué la conspiration la plus infâme, et vous déjouerez de même toutes celles que le crime pourrait encore enfanter. Guerre à mort aux tyrans, paix à tous les peuples qui aiment leur liberté; égalité, liberté, fraternité ou la mort, tels sont les cris des enfans de l'Isle-de-la-Liberté; cy est jointe la liste des dons que nous avons faits à la patrie en faveur de nos frères qui combattent les esclaves et les traîtres. S. et F. »

UTRAND (présid.), MASSON fils (secrét.),
DULAC, PETIT MASSE.

(1) Gers.

(2) P.V., XXXVII, 130. Bⁱⁿ, 22 flor. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1312.

(3) Charente-Inférieure.

(4) P.V., XXXVII, 130. Bⁱⁿ, 22 flor. et 22 flor. (suppl^t).

(5) C 302, pl. 1085, p. 24, 25.

(1) Aube.

(2) P.V., XXXVII, 129. Bⁱⁿ, 22 flor. et 22 flor. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1312; J. Univ., n^o 1632.

(3) C 302, pl. 1085, p. 23.